Fichelo

Master 1 · Droit

Droit Master 1 : fiches de révision

Contrats spéciaux, entreprises en difficulté, fiscalité des affaires, concurrence, et méthode CRFPA en annexe

28	93	5
fiches de révision	exercices corrigés	chapitres

D'après : Fiche RNCP38159, Master – Droit des affaires (fiche nationale), France compétences ; Code civil en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Code de commerce en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Code de la consommation en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Code général des impôts en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Livre des procédures fiscales en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, art. 101 (EUR-Lex) ; IEJ d'Aix-Marseille, « Devenir avocat », conférence du 3 décembre 2025 (épreuves de l'examen d'accès au CRFPA). Année 2026-2027.

Sommaire

CONTRATS SPÉCIAUX

1 La vente : définition, formation, prix
2 Les obligations du vendeur et de l'acheteur
3 La garantie des vices cachés
4 La garantie légale de conformité (Code de la consommation)
5 Le bail : droit commun et bail commercial
6 Le contrat d'entreprise et la responsabilité des constructeurs
7 Le mandat
8 Le prêt

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

9 Panorama : les procédures et la cessation des paiements
10 La prévention : alerte, mandat ad hoc, conciliation
11 La sauvegarde et la sauvegarde accélérée
12 Les effets du jugement d'ouverture : créanciers et contrats en cours
13 Le plan et les classes de parties affectées
14 Le redressement judiciaire et la période suspecte
15 Liquidation judiciaire, rétablissement professionnel et sanctions

DROIT FISCAL DES AFFAIRES

16 IS ou IR : le régime fiscal des sociétés
17 Le résultat fiscal : bénéfice, charges déductibles, acte anormal de gestion
18 Calculer l'IS : taux, déficits, carry-back
19 Fiscalité des groupes : mère-fille, intégration, titres de participation
20 TVA : champ d'application et territorialité
21 TVA : base, taux, exigibilité, déduction, franchise
22 Contrôle fiscal, abus de droit et garanties

DROIT DE LA CONCURRENCE

23 Les ententes anticoncurrentielles
24 Abus de position dominante et de dépendance économique
25 Le contrôle des concentrations
26 Les pratiques restrictives de concurrence

ANNEXE : MÉTHODE POUR L'EXAMEN D'ACCÈS AU CRFPA

27 La note de synthèse
28 Le grand oral (libertés et droits fondamentaux)

Comment utiliser ce pack. Il n'existe pas de programme national de master : l'intitulé et l'ordre des matières varient selon l'université et surtout selon la **mention** (droit privé, droit des affaires, droit fiscal, droit économique…). Ce pack couvre les matières du tronc commun les plus fréquentes en M1 droit privé et droit des affaires ; comparez avec la maquette de votre faculté. Chaque fiche cite les articles dans leur rédaction en vigueur à l'automne 2026 : vérifiez sur Légifrance toute réforme postérieure. Faites les exercices sur une feuille, puis comparez avec les corrigés regroupés en fin de pack. L'annexe donne la méthode de la note de synthèse et du grand oral de l'examen d'accès au CRFPA.

FICHE 1 · CONTRATS SPÉCIAUX

La vente : définition, formation, prix

Au programme : Qualifier la vente, connaître ses conditions de formation propres (accord sur la chose et le prix, promesse, prix déterminé) et ses causes spéciales de nullité ou de rescision. Le droit commun des contrats (art. 1101 s.) s'applique en tout ce que le droit spécial ne règle pas.

À RETENIR

- **Définition (art. 1582)** : « convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer ». Contrat consensuel, synallagmatique, à titre onéreux, translatif de propriété. La forme authentique n'est exigée que pour la publicité foncière (immeubles), pas pour la validité.
- **Transfert de propriété solo consensu (art. 1583)** : la vente est parfaite et la propriété acquise « dès qu'on est convenu de la chose et du prix », même sans livraison ni paiement. Les parties peuvent différer le transfert (clause de réserve de propriété, terme).
- **Prix** : il « doit être déterminé et désigné par les parties » (art. 1591) ou laissé à l'estimation d'un tiers (art. 1592). Un prix dérisoire ou vil équivaut à une absence de prix → nullité. Dans les contrats-cadres, le prix peut être fixé unilatéralement, à charge de motiver en cas de contestation (art. 1164, consacrant Cass. ass. plén., 1er déc. 1995).
- **Promesse** : la promesse synallagmatique « vaut vente » lorsqu'il y a consentement réciproque sur la chose et le prix (art. 1589). La promesse unilatérale suit l'art. 1124 : la rétractation du promettant pendant le délai d'option n'empêche pas la formation du contrat.
- **Vente de la chose d'autrui** : nulle (art. 1599), nullité relative que seul l'acheteur peut invoquer ; dommages-intérêts s'il ignorait que la chose était à autrui.
- **Lésion** : en principe indifférente (art. 1168), sauf pour le vendeur d'immeuble lésé de plus de sept douzièmes (art. 1674), apprécié selon l'état et la valeur de l'immeuble au moment de la vente (art. 1675). L'action en rescision se prescrit par deux ans à compter de la vente (art. 1676).
- **Réforme** : l'avant-projet de réforme des contrats spéciaux (2022) n'a pas été adopté ; les articles 1582 et suivants sont toujours rédigés comme ci-dessus en 2026.

VOCABULAIRE

Contrat consensuel	Formé par le seul échange des consentements, sans forme ni remise de la chose.
Rescision	Anéantissement d'un contrat pour lésion.
Prix vil	Prix si faible qu'il équivaut à une absence de contrepartie réelle.

EXEMPLE CORRIGÉ

Cas : Marc vend un terrain valant 700 000 € pour 280 000 €. Peut-il agir ?

Corrigé : la lésion de plus de 7/12 suppose un prix inférieur à 5/12 de la valeur : 700 000 × 5/12 ≈ 291 667 €. 280 000 € est en dessous : Marc peut demander la rescision (art. 1674), même s'il avait renoncé à cette faculté dans l'acte, dans les deux ans de la vente. L'acheteur peut garder l'immeuble en payant le supplément du juste prix sous déduction du dixième du prix total (art. 1681).

ATTENTION

La lésion ne joue qu'au profit du **vendeur** d'**immeuble**, jamais pour l'acheteur. Ne confondez pas prix vil (nullité, absence d'objet) et prix lésionnaire (rescision). Le transfert de propriété (art. 1583) n'est pas le

fichelo.fr · usage personnel et familial

transfert des risques à tout coup : la chose périt pour le propriétaire, sauf mise en demeure de livrer (art. 1196 al. 3).

JE M'ENTRAÎNE

1. Une promesse synallagmatique de vente d'un appartement porte sur l'appartement et le prix, mais stipule que « la vente ne sera parfaite qu'à la signature de l'acte authentique ». Y a-t-il vente ?
2. Un fournisseur et un distributeur concluent un contrat-cadre dont les ventes d'application seront facturées « au tarif du fournisseur en vigueur ». Ce contrat est-il nul pour indétermination du prix ?
3. Paul vend à Léa une montre appartenant à son frère. Léa, qui l'ignorait, veut se dégager. Le frère peut-il, lui, demander la nullité ?
4. Un vendeur d'immeuble lésé de 60 % de la valeur peut-il agir en rescision ? Justifiez par le calcul.

Sources

Les fiches suivent les textes officiels ci-dessous (programme en vigueur pour l'année indiquée sur la couverture). Fichelo est un site indépendant : il n'est affilié ni au ministère de l'Éducation nationale, ni au ministère de l'Enseignement supérieur, ni à aucun éditeur.

1. Fiche RNCP38159, Master – Droit des affaires (fiche nationale), France compétences
   https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38159/
2. Code civil en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20civil.pdf
3. Code de commerce en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20de%20commerce.pdf
4. Code de la consommation en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20de%20la%20consommation.pdf
5. Code général des impôts en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20imp%C3%B4ts.pdf
6. Livre des procédures fiscales en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Livre%20des%20proc%C3%A9dures%20fiscales.pdf
7. Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, art. 101 (EUR-Lex)
   https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12016E101
8. IEJ d'Aix-Marseille, « Devenir avocat », conférence du 3 décembre 2025 (épreuves de l'examen d'accès au CRFPA)
   https://iej-facdedroit.univ-amu.fr/system/files/media-ressource/Conf%C3%A9rence%203%20d%C3%A9cembre%202025%20-Devenir-Avocat.pdf

Ce PDF est vendu pour un usage personnel et familial (ou pour la classe de l'enseignant acheteur). Merci de ne pas le diffuser en ligne. Version du 2026-10-16.